Document d'informations Clé (DIC)

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

BeFlex Allocation Part C

Nom du produit : BeFlex Allocation – Part C
Code ISIN : FR001400OSB0
Initiateur : ALIENOR CAPITAL SAS
Site Web : www.alienorcapital.com
Appelez le +33 (0)5 56 81 17 22 pour de plus amples informations
L'autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle d'ALIENOR CAPITAL en ce qui concerne ce document d'informations clés
ALIENOR CAPITAL est agréée en France sous le n° GP07000009 et réglementée par l'AMF
Date de production du document d'informations clés : 17/07/2026

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

Durée : La durée d'existence prévue de l'OPC est de 99 ans.

Objectif : L'objectif du fonds BeFlex Allocation (ci-après dénommé le Fonds) est de surperformer annuellement l'indice de référence composite net de frais (65% actions, 15% monétaire, 20% obligataire) constitué de 25% de l'indice MSCI World (dividendes réinvestis) libellé en euro, de 20% de l'indice S&P 500 (dividendes réinvestis) libellé en euro, de 20% de l'indice Euro Stoxx 50 (dividendes réinvestis), de 15% d'€STR capitalisé, de 10% de l'indice obligataire Solactive Eurozone Government Bond Index TR (coupons réinvestis) et de 10% de l'indice obligataire Solactive Euro HY Corp Index (coupons réinvestis) sur la durée de placement recommandée.
Il est un indicateur de comparaison a posteriori et ne reflète pas à chaque instant la gestion de l'OPCVM.

Stratégie : Afin de réaliser l'objectif de gestion, le fonds adopte un style de gestion active opportuniste en investissant son actif en parts et actions d'autres OPC. Le Fonds investit de 60% à 100% de son actif net en OPC de tous types, de droit français ou de droit étranger, et jusqu'à 30% en FIA établis dans d'autres Etats membres de l'UE ou en fonds d'investissement de droit étranger mentionnés au R-214-25, et répondant aux conditions de l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier. Parmi ces OPC, pourront être compris des Trackers et ETF (Exchange traded funds).

Le Fonds peut également être investi :

- de 0% à 20% en actions titres vifs de toutes zones géographiques et de toutes capitalisations. La part des petites et moyenne capitalisations détenues en direct ne dépassera pas 5% de l'actif net global du fonds. Il n'existe pas de limite à la détention indirecte d'actions de petites et moyennes capitalisations hors la limite globale d'exposition aux actions (direct + indirecte) de 100%.

Alienor Capital définit les sociétés de petite capitalisation cotées en EUR (Small Cap) comme les sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 500 millions d'euros et les sociétés de moyenne capitalisations cotées en EUR (Mid Cap) comme celles dont la capitalisation boursière est comprise entre 500 millions d'euros et 2 milliards d'euros.

Alienor Capital définit les sociétés de petite capitalisation cotées en USD (Small Cap) comme les sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard de dollars et les sociétés de moyenne capitalisations cotées en USD (Mid Cap) comme celles dont la capitalisation boursière est comprise entre 1 milliard de dollars et 5 milliards de dollars.

- de 0% à 30% en titres de créances négociables (TCN), et obligations (dont EMTN) faisant partie de la dette publique aussi bien que de la dette privée, de pays de la zone euro et/ou américains. Les produits de taux spéculatifs (les plus risqués) détenus en direct (titres vifs) ne représenteront pas plus de 20% de l'actif net du fonds. Il n'existe pas d'autre limite au choix des titres de créance détenus en direct sinon les limites réglementaires. La part des titres spéculatifs détenus en direct et au travers d'OPC (soit la somme des titres détenus en direct et en indirect) ne fait pas l'objet de limite particulière, soit un plafond de 100% de l'actif net global.

Titres « High Yield », dits « haut rendement » considérés comme spéculatifs (notation strictement inférieure à BBB- selon la grille de notation de la société de gestion), ou non notés
Titres « Investment Grade » (notation supérieure ou égale à BBB- selon la grille de notation de la société de gestion).
Le risque global du fonds est calculé selon la méthode de l'engagement.

Les fourchettes d'exposition du fonds sont :

➢ Actions : 20% à 100% de l'actif net
➢ Sensibilité aux taux : 0 à 5 de l'actif net
➢ Change : 0% à 100% de l'actif net

Le fonds peut recourir à des contrats financiers à terme fermes sur des marchés réglementés français et étrangers, organisés ou de gré à gré, à des fins de couverture et d'exposition et dans la limite d'une fois l'actif net :

➢ Actions : Futures sur indices boursiers en couverture sans limite ou en exposition dans la limite de 20%
➢ Taux : Futures sur obligations souveraines en couverture seulement
➢ Change : Forward et futures

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une composante de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

Investisseurs cible : Ce produit s'adresse à tout type d'investisseurs.

Affectation des revenus : Capitalisation

Recommandations : La durée de placement recommandée est de 5 ans. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin de la durée de placement recommandée.

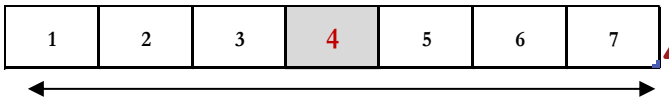
Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Où et comment obtenir de plus amples informations sur l'OPCVM :
Une copie du prospectus de l'OPCVM, le dernier rapport annuel et tout rapport semestriel ultérieur de l'OPCVM visés à l'article 68, paragraphe 1, points b) et c), de la Directive 2009/65/CE, sont disponibles sur notre site internet www.alienorcapital.com, ou peuvent être obtenus gratuitement en français sur simple demande écrite auprès d'Alienor Capital.
Des informations complémentaires relatives notamment aux dernières valeurs liquidatives ou performances passées sont disponibles selon les mêmes modalités.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risques

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous le conservez pendant toute la **période de détention recommandée de 5 ans minimum**. Le risque réel peut être différent si vous optez pour une sortie avant la durée de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et si, la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que votre investissement dans le fonds génère une moins-value importante.

Risques supplémentaires : Le risque de contrepartie, le risque lié aux produits dérivés, le risque de change et le risque de crédit peuvent accentuer la variation des performances du produit.
Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au prospectus.

Scénarios de performances

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de l'indicateur composite au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scenarios	Pour un Investissement de 10 000 € sur :	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	*Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.*		
Scenario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déductions des coûts**	**5 645 €**	**5 863 €**
	Rendement annuel moyen	-43,6%	-10,1%
Scenario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déductions des coûts**	**8 785 €**	**9 909 €**
	Rendement annuel moyen	-12,2%	-0,2%
Scenario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déductions des coûts**	**10 555 €**	**13 300 €**
	Rendement annuel moyen	5,6%	5,9%
Scenario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déductions des coûts**	**12 701 €**	**15 468 €**
	Rendement annuel moyen	27,0%	9,1%

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre décembre 2021 et décembre 2022.
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre août 2016 et août 2017.
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre mars 2020 et mars 2021.

Que se passe-t-il si Alienor Capital n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement et sur le rendement produit.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit.

Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Ils sont basés sur les données issues du calcul de performance du scénario intermédiaire.

Nous avons supposé :
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
– 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (période de détention recommandée)
Coûts totaux	200,0 €	1 386 €
Incidence des coûts annuels (*)	*2,0%*	*2,12% chaque année*

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,9% avant déduction des coûts et de 5,9% après cette déduction.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :
– l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
– la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée	0,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0,00 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	1,98% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation.	198,00 €
Coûts de transaction	0,02% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	2,00 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	15% TTC de la performance annuelle du FCP au-delà de l'Indicateur de référence composite constitué de 25% de l'indice MSCI World (dividendes réinvestis) libellé en euro, de 20% de l'indice S&P 500 (dividendes réinvestis) libellé en euro, de 20% de l'indice Euro Stoxx 50 (dividendes réinvestis), de 15% d'€STR capitalisé, de 10% de l'indice Bloomberg Euro-Aggregate (coupons réinvestis) et de 10% de l'indice FTSE Euro High Yield Bond (coupons réinvestis) sous réserve que la performance soit positive.	0,00 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La période de détention recommandée pour ce produit est de 5 ans minimum.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme. Vous pouvez retirer votre investissement sur simple demande chaque jour ouvré. Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour de calcul et de publication de la valeur liquidative (VL), avant 17 heures (heure de Paris) et sont exécutées le 1er jour ouvré suivant, sur la VL de la veille. Les parts sont décimalisées au 100 000 ème. Le règlement et la livraison se font trois jours ouvrés après la date de souscription ou de rachat.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée à la société de gestion ALIENOR CAPITAL, par courrier aux 18 allées d'Orléans à BORDEAUX (33000), ou par mail à middleoffice@alienorcapital.com

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.alienorcapital.com

Autres informations pertinentes

Dépositaire/Conservateur/Gestion du passif : CACEIS BANK, Société anonyme à conseil d'administration, Etablissement de crédit agréé par l'ACPR, 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Valorisateur : CACEIS Fund Administration, Société anonyme, 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC (prospectus, rapport annuel, document semestriel, valeur liquidative) :
Sur le site d'ALIENOR CAPITAL www.alienorcapital.com ou sur demande écrite auprès de la société de gestion de portefeuille.

« Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale. »

La société de gestion se réserve la possibilité de mettre en œuvre un plafonnement des demandes de rachat ("gates") dont l'objectif est d'étaler les rachats sur plusieurs VL lorsque ces demandes de rachat excèdent le seuil de 5%, correspondant au rapport entre les rachats nets des souscriptions et l'actif net du fonds.

La société de gestion a également mis en place un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative («Swing Pricing») afin de limiter le coût de réaménagement du portefeuille à la suite de mouvements significatifs du passif, dans le but de protéger l'intérêt des porteurs de parts. Ainsi, La VL peut être ajustée d'un facteur d'ajustement (le «swing factor») lorsque, à une date donnée, le total des souscriptions, conversions et rachats nets dépasse un certain seuil défini par la société de gestion. Pour plus d'information, veuillez-vous référer au prospectus du fonds.

Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR.

Nous révisons et publions ce Document d'Informations Clés au moins une fois par an.